



Procuration :

Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent où vous déplacez le jour du scrutin, vous pouvez faire établir une procuration de vote auprès de la gendarmerie de Verdun-Ciel en faveur d'une personne inscrite sur la liste électorale de Clux-Villeneuve ou dans une autre commune, qui votera en votre lieu et place en présentant sa propre pièce d'identité.

Vous pouvez également imprimer et pré-compléter le formulaire cité ci-dessous, puis le déposer à la gendarmerie.

[**\(CERFA 14952*03, téléchargeable ici\)**](#)



Pour établir la procuration, munissez-vous impérativement du numéro national de l'électeur (NNE) - Inscrit sur les cartes d'électeurs (du mandant et du mandataire).